

DANS CERTAINS CAS, LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS DANS UN LOGEMENT ANCIEN BÉNÉFICIENT DE TAUX DE TVA RÉDUITS. Le client, pour sa part, doit attester de l'application du taux intermédiaire ou réduit aux travaux effectués par l'entreprise.



## IL EST POSSIBLE DE FACTURER CERTAINS TRAVAUX AUX TAUX INTERMÉDIAIRE OU RÉDUIT

Si une attestation confirmant que le respect des conditions d'application sur la période de 2 ans est remise au professionnel avant la facturation.



## L'ATTESTATION DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LA PERSONNE QUI FAIT EFFECTUER LES TRAVAUX

=

### VOTRE CLIENT

- Propriétaire occupant ou bailleur.
- Locataire.
- Syndicat de copropriétaires...

Si plusieurs prestataires interviennent sur le chantier, un original de l'attestation doit être remis à chacun d'entre eux.

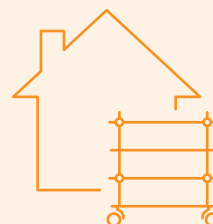


## L'ATTESTATION EST REMISE À CHAQUE ENTREPRISE EN CAS D'INTERVENTIONS MULTIPLES



DATE DE L'ATTESTATION

Au plus tard avant la facturation. Nous recommandons d'obtenir l'attestation en amont, pour établir le devis.



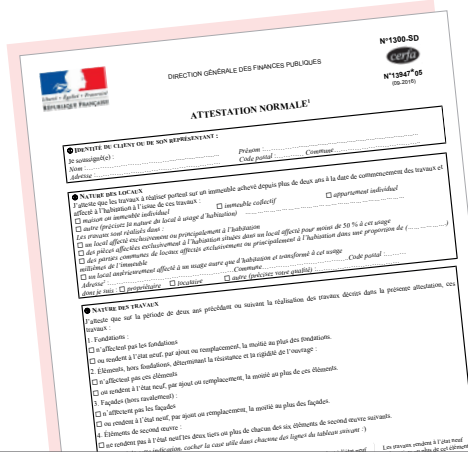
## MONTANT DE TRAVAUX DE RÉPARATION OU D'ENTRETIEN ≤ 300€ TTC

Par mesure de simplification, l'attestation simplifiée peut ne pas être établie.

DOIVENT FIGURER SUR LA FACTURE LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Nom et adresse du client et de l'immeuble objet des travaux, nature des travaux.
- Mention selon laquelle l'immeuble est achevé depuis plus de 2 ans.

L'attestation doit être conservée par le client mais aussi par l'entreprise dans sa comptabilité et obligatoirement avec la facture.



## MODÈLES D'ATTESTATION À TÉLÉCHARGER

Dans les deux cas il est impératif d'utiliser les modèles Cerfa disponibles.



### L'ATTESTATION NORMALE

Votre client doit vous remettre une **ATTESTATION NORMALE** conforme au modèle CERFA pour que vous puissiez facturer avec la TVA au taux réduit et/ou au taux intermédiaire.

**L'ATTESTATION NORMALE est à remettre par le client dès lors que, sur la période de deux ans, il fait réaliser des travaux qui rendent à l'état neuf.**

#### POUR 50% AU PLUS

- Les fondations.
- Et/ou les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage.
- Et/ou la consistance des façades.

#### ET/OU LES ÉLÉMENTS DE SECOND ŒUVRE DES SIX CATÉGORIES LISTÉES

Planchers non porteurs, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et de plomberie-installations électriques, système de chauffage en métropole (sans remettre à neuf plus de deux tiers des six lots).



MODE D'EMPLOI  
ATTESTATION NORMALE



### L'ATTESTATION SIMPLIFIÉE

Votre client doit vous remettre une **ATTESTATION SIMPLIFIÉE** conforme au modèle CERFA pour que vous puissiez facturer avec la TVA au taux réduit et/ou au taux intermédiaire.

**L'ATTESTATION SIMPLIFIÉE est à utiliser si les travaux ne concernent que les éléments de second œuvre, et pas plus de cinq des six lots déterminants.**



MODE D'EMPLOI  
ATTESTATION SIMPLIFIÉE

POUR EN SAVOIR +

